

Approbation n° 23-038 du 16 février 2023

Société : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'émission par offre au public et/ou d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 80.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 22-357 le 25 août 2022 et incorpore par référence :

- certaines sections de l'amendement au document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 10 août 2022 sous le n° D. 22-0284-A01 en version anglaise,
- le communiqué de presse du 29 décembre 2022 sur les exigences de capital au titre du pilier 2 à compter du 1^{er} janvier 2023 en versions française et anglaise,
- des communiqués de presse du 8 février 2023 sur les résultats annuels au 31 décembre 2022 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Banque Fédérale du Crédit Mutuel en versions française et anglaise.